

La poste anglaise assure aussi le transport... des enfants

Londres, 19. — L'histoire s'est passée en Angleterre. Une maman qui ne pouvait accompagner son petit garçon à une fête, demanda à la poste de le transporter. Ce mauvais pas. Un messageur fut délégué, prit en charge le colis humain, et, pour le prix de 6 pence par mille (1 fr. 25 par 1.000 mètres), conduisit l'enfant à destination par les routes du Comité.

Une mère imprudente a étouffé son enfant, à Aniche

Mme Berthe Marguerite, demeurant à Aniche, qui avait commis l'imprudence de coucher près d'elle, avant de s'endormir, son bébé âgé d'un mois et demi, l'a retrouvé étouffé le lendemain matin.

Le retour au foyer

SON ACTION, SES BIENFAITS
La Société « Le Retour au Foyer », a tenu son Assemblée Générale à Paris. M. Paul Dièdre, Président et M. Emile Charrier, secrétaire général, ont rappelé que depuis sa fondation en 1917, la Société a reçu plus de 3.900.000 fr., qu'elle a meublé complètement 1.200 foyers, assurés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais plus de 25.000 arbres fruitiers, 17.000 volailles vivantes, 6.000 pochettes de graines, 87 fontaines et, grâce au troupeau de 25 vaches laitières hollandaises, 90.000 litres de lait aux consultations de nourrissons ; qu'elle a fondé les écoles dentellières de Méteren et de Saint-Jean-Cappel dont les ouvrières ont, en 2 ans, vendu pour plus de 80.000 fr. de dentelles ; enfin, que par les soins de son sous-comité hollandais, elle restituait entièrement la commune des Eparges.

DERNIERE HEURE

La clôture de la session parlementaire n'est pas pour le 23 mais pour le 28 ou 30

Paris, 19. — On prête au ministre des Finances l'intention de ne déposer que vendredi prochain sur le bureau de la Chambre le projet de douzième provisoire. Dans ces conditions, il ne sera pas possible à la Chambre de se mettre en vacances, comme on l'avait un moment espéré, avant la semaine prochaine.

ROUBAIX

REDACTION : 29, rue Pauvre, Tél. 9-51
DEPOT GENERAL : 13, rue du Bassin

La crise des loyers

UN INTERESSANT JUGEMENT SUR LES LOGEAUX A USAGE PROFESSIONNEL

Le Syndicat des Locataires de Roubaix (78, boulevard de Bellort) nous communique le texte d'un jugement de la Cour de Cassation, en date du 16 novembre 1922, dont nous reproduisons la partie essentielle :

« Sur le pourvoi de Salomé, en cassation d'un jugement du juge de paix de Lamouy, en date du 30 mai 1922, la commission supérieure de cassation, Ire section, sur le moyen unique :

« Attendu qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 31 mars 1922, sont réputés locaux à usage professionnel au sens de l'article 58 de la loi du 9 mars 1918, les locaux dans lesquels les locataires exercent effectivement leur art ou leur profession ;

« Attendu que la sentence attaquée constate que Salomé a loué une maison à usage privé et qu'il a transformé en atelier de tissage certaines pièces et y a installé trois métiers ;

« Attendu que pour refuser à Salomé la prorogation quinquennale, la sentence attaquée se fonde sur ce que ce locataire n'est pas patenté et que sa profession est classée dans la catégorie des artisans travaillant chez eux pour le compte d'un patron ; que ce classement remonte à des temps antérieurs à la loi du 31 mars 1922 ;

« Attendu que la sentence attaquée constate que Salomé a loué une maison à usage privé et qu'il a transformé en atelier de tissage certaines pièces et y a installé trois métiers ;

« Attendu que pour refuser à Salomé la prorogation quinquennale, la sentence attaquée se fonde sur ce que ce locataire n'est pas patenté et que sa profession est classée dans la catégorie des artisans travaillant chez eux pour le compte d'un patron ; que ce classement remonte à des temps antérieurs à la loi du 31 mars 1922 ;

« Attendu que la sentence attaquée constate que Salomé a loué une maison à usage privé et qu'il a transformé en atelier de tissage certaines pièces et y a installé trois métiers ;

« Attendu que pour refuser à Salomé la prorogation quinquennale, la sentence attaquée se fonde sur ce que ce locataire n'est pas patenté et que sa profession est classée dans la catégorie des artisans travaillant chez eux pour le compte d'un patron ; que ce classement remonte à des temps antérieurs à la loi du 31 mars 1922 ;

« Attendu que la sentence attaquée constate que Salomé a loué une maison à usage privé et qu'il a transformé en atelier de tissage certaines pièces et y a installé trois métiers ;

« Attendu que pour refuser à Salomé la prorogation quinquennale, la sentence attaquée se fonde sur ce que ce locataire n'est pas patenté et que sa profession est classée dans la catégorie des artisans travaillant chez eux pour le compte d'un patron ; que ce classement remonte à des temps antérieurs à la loi du 31 mars 1922 ;

« Attendu que la sentence attaquée constate que Salomé a loué une maison à usage privé et qu'il a transformé en atelier de tissage certaines pièces et y a installé trois métiers ;

Violent incendie rue Bell

400.000 FRANCS DE DEGATS

Un violent incendie s'est déclaré hier pendant l'arrêt du travail de midi, à la manufacture de sacs Delmaure et Cie, rue Bell, 72.

C'est à l'heure de la reprise du travail, vers 1 h. 20, que les ouvriers en pénétrant dans l'atelier, ont aperçu des flammes et une fumée abondante dans le magasin continu. Celui-ci contenait plusieurs centaines de milliers de sacs de jute, parmi lesquels le feu prit naissance accidentellement. On ne peut d'ailleurs préciser la cause.

Les pompiers furent bientôt sur les lieux. Ils attaquèrent le foyer avec vigueur, et s'efforcèrent de préserver les bâtiments voisins. Deux heures plus tard, ils étaient parvenus à circonscrire l'incendie, sauvant l'atelier et les maisons ouvrières voisines.

Le magasin est à peu près complètement détruit. 3 à 400.000 sacs achetés de son consommateur. Les dégâts sont évalués à 300.000 francs pour les marchandises et à 100.000 francs pour l'immeuble, qui est la propriété de la maison Alfred Motte et Cie. Ils sont couverts par des assurances.

Un pliquet de sapeurs a passé la nuit sur les lieux.

Dès le premier moment, on a remarqué la présence rue Bell de M. Kiebler, adjoint au maire et de MM. Wiclé, commissaire central et Flamant, commissaire de l'arrondissement.

LES BRISERS DE VITRINES OPERENT RUE DU VIEIL ABBREUVOIR

Au cours de la nuit précédente, des malfaiteurs ont dévalisé deux magasins de la rue du Vieil Abbrevoir. Ils ont opéré de part et d'autre en brisant la vitrine et ont pu élargir ainsi des marchandises formant épave.

Un magasin de quincaillerie de M. Raoul Venembre, au n. 1 de la rue, ils ont volé 3 coffrets à bijoux en bronze doré avec couvercles en porcelaine de Limoges, 2 étuis à cigarettes en argent, 4 broches enroulées chacune six pièces, un vase en grès décoré de bronze doré. Le tout est évalué à 2.000 francs.

Un magasin de lingerie tenu par M. David Derveaux, au n. 46, ils se sont appropriés une certaine quantité de bas de laine et de soie, de parures de lingerie des Vosges et de divers produits de toilette, représentant une valeur globale de 650 francs environ.

MORT SUBITE

Hier matin, vers 9 h. 45, un ouvrier apprêtré, Charles Vantsinjan, 47 ans, demeurant rue de Beaurevaert, 34, cour Snaewart-Jenart, 3, est mort subitement à l'usine Motte et Marquette rue du Moulin, au cours de son travail. M. le Dr Picot a constaté le décès. La mort était naturelle, M. Martin, commissaire de police, à la demande de la famille, a autorisé le transport du corps au domicile du défunt.

DETOURNEMENT

Le sieur Léon Vandesteene, 20 ans, sujet belge, se disant domicilié à Leers-Nord (Belgique) a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de détournement d'une somme de 535 francs au préjudice de la Compagnie Singer où il était occupé comme courtier.

LE NOUVEL HOTEL DES POSTES DE ROUBAIX

Un journal de la région a publié, dans son numéro portant la date du mercredi 20 décembre, un article relatif à la construction du nouvel Hôtel des Postes de Roubaix, par lequel son rédacteur déclare que le projet serait définitivement abandonné, pour diverses raisons.

L'Administration Municipale et la Direction départementale des Postes tiennent à déclarer que cet article est inexact dans toutes ses parties et que, pour rassurer la population qui désire ardemment que notre nouvel Hôtel des Postes soit construit le plus rapidement possible, l'on peut affirmer que les affiches annonçant la mise en adjudication des travaux seront placardées vraisemblablement dans la première quinzaine de janvier.

PASSAGE DE L'ATTACHE COMMERCIAL DE FRANCE AUX ETATS-UNIS

La Chambre de commerce est avisée que M. Le Neveu, attaché commercial de France, aux Etats-Unis, viendra à Roubaix le mercredi 31 janvier, pour prendre congé avec les commerçants et industriels intéressés au développement des affaires avec l'Amérique.

M. Le Neveu se tiendra, ce jour-là, à la disposition de ses visiteurs, à la Chambre de commerce, 2, rue du Château, de 9 h. 30 à midi et de 14 h. 30 à 17 heures.

FETES SPORTIVES DE L'AMITIE FRANCO-BELGE

Demain, jeudi, 21 courant à 18 h. 45, le Comité se réunira, au siège social, Brasserie du Gymnase, rue du Grand-Chemin, 8. Ordre du jour : développement des programmes proposés pour les différentes fêtes sportives ; choix définitif des dates. Les sociétés organisatrices des différentes journées sont priées de se faire représenter.

COURS D'INFIRMIERES

Il est rappelé aux personnes suivant les cours d'infirmières que le 22 courant, à 9 heures, aura lieu le cours général au Foyer des Amicales laïques, 42, rue d'Asace à 19 h. 30. Les dames de l'U.F.F. sont priées d'y assister.

MUTUELLE DES ORPHELINS DES HOSPICES

L'assemblée générale annuelle obligatoire (pour les hommes, femmes et enfants) aura lieu dimanche 24 décembre, à 10 heures 30 précises, à l'Hospice de Barbièvre, rue de Barbièvre, 35, et comportera l'ordre du jour suivant : Allocation du président ; Rapport moral et financier ; Caisse de maternité ; Modifications aux statuts.

A l'effet de commémorer le premier anniversaire de la fondation de la société, les membres d'honneur, organisée pour ce jour-là l'Arbre de Noël pour les enfants des adhérents à la Mutuelle. A l'issue de l'assemblée générale, il y aura une distribution de jouets, vêtements et coquilles aux enfants au-dessous de 14 ans. De plus, une grande tombola sera tirée entre tous les sociétaires présents.

A L'INSTITUT TURGOT

L'examen en vue de l'attribution de bourses municipales à l'Institut Turgot, aura lieu samedi 23 décembre, à l'établissement. Les candidats doivent être fait inscrire au préalable ; le registre d'inscription sera clos ce soir, mercredi 20.

Les candidats doivent être pourvus du certificat d'études, habiter Roubaix et fréquenter l'une des sections (supérieure, intermédiaire, commerciale) de l'école.

ANCIENS COMBATTANTS DES ARMEES D'ORIENT

La Commission rappelle à ses adhérents que l'Assemblée trimestrielle aura lieu dimanche prochain, 24 décembre, à 10 heures précises, au nouveau siège, café Panchère, 23, rue Pauvre.

A la suite de cette assemblée, les nouvelles adhésions au groupement seront recueillies par le bureau, ainsi que les cotisations en retard pour l'année 1923.

ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS

Jeudi, à 19 h. 30, dernière répétition générale de l'audition de Saint-Cécile qui aura lieu dimanche prochain. La clôture des adhésions pour le banquet est fixée jusqu'à l'issue de ladite répétition. Les dames sont priées de se rendre au banquet qui sera suivi d'un concert et bal de famille et qui aura lieu au siège, Café Dubus, rue du Chemin de Fer, dimanche prochain, à 14 heures.

« DEDE » A ROUBAIX

« Dédé » sera donné le mardi 26 décembre et mercredi 27, au Casino.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Céleste Terrier, rue Sainte-Thérèse, 35 ; André Delosse, rue Delespaul, 50. PUBLICATIONS. — Jacques Berger, secrétaire général d'Industrie, et Jeanne Clément, s. p. ; Fernand Devaux, plâtrier, et Madeleine Hon, s. p. ; Jules Debrulle, menuisier, et Marie Péron, s. p. ; Marius Natou, mouleur en fer, et Angèle Godart, tissanderie.

DECES. — Joseph Willemont, 67 ans, rue Curior, 28 ; Louis Vandembuck, 84 ans, rue Bianchenille, 37 ; Charles Vantsinjan, 47 ans, rue de la République, 34 ; Jean Desolignies, 3 ans, rue Pila, 128.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

CONTRE LE PROJET D'UNE VOIE DE TRAMWAY RUE SAINT-JACQUES

Lundi soir, 18 courant, les commerçants de la rue Saint-Jacques et de la Grande-Place se sont réunis au siège de l'Union des Commerçants, café Moderne, sous la présidence de M. Victor Lecat, président.

Le secrétaire, M. Edouard Marché, a donné lecture d'un rapport sur ce qui a été fait pour combattre le projet de l'Administration ; délégation à la mairie des principaux commerçants, entrevue avec M. Lambrecht, adjoint au maire, auteur du projet et sa promesse de le modifier, si possible, sans aucun parti pris.

M. Lecat explique ensuite que ce projet a été voté un peu par surprise et la critique à plusieurs points de vue.

M. Au point de vue de la largeur et du tournant brusque de cette rue, qui constitue un danger public ; cette rue est supprimée la voie qui existait, il y a environ vingt-cinq ans, sur le rapport documenté de M. Cordier, adjoint. Aujourd'hui, on projette d'y faire passer 16 tramways à l'heure, plus le Mongy de Lille à Halluin. Ce car de plus de 2 mètres de largeur, devra côtoyer les camions-autos de 2 m. 40, dans une rue de 6 mètres, trottoirs compris.

Au point de vue de l'esthétique du centre de la ville, il n'y avait à Tourcoing un endroit propice aux fêtes et auditions artistiques, c'était la Grande-Place, encadrée de trois côtés, où le public pouvait se tenir, pendant les concerts. Le passage des cars viendrait tout déformer.

Au point de vue des marchés, des fêtes publiques, expositions, foires, etc.

M. Au point de vue de la largeur et du tournant brusque de cette rue, qui constitue un danger public ; cette rue est supprimée la voie qui existait, il y a environ vingt-cinq ans, sur le rapport documenté de M. Cordier, adjoint. Aujourd'hui, on projette d'y faire passer 16 tramways à l'heure, plus le Mongy de Lille à Halluin. Ce car de plus de 2 mètres de largeur, devra côtoyer les camions-autos de 2 m. 40, dans une rue de 6 mètres, trottoirs compris.

Au point de vue de l'esthétique du centre de la ville, il n'y avait à Tourcoing un endroit propice aux fêtes et auditions artistiques, c'était la Grande-Place, encadrée de trois côtés, où le public pouvait se tenir, pendant les concerts. Le passage des cars viendrait tout déformer.

Au point de vue des marchés, des fêtes publiques, expositions, foires, etc.

M. Au point de vue de la largeur et du tournant brusque de cette rue, qui constitue un danger public ; cette rue est supprimée la voie qui existait, il y a environ vingt-cinq ans, sur le rapport documenté de M. Cordier, adjoint. Aujourd'hui, on projette d'y faire passer 16 tramways à l'heure, plus le Mongy de Lille à Halluin. Ce car de plus de 2 mètres de largeur, devra côtoyer les camions-autos de 2 m. 40, dans une rue de 6 mètres, trottoirs compris.

Au point de vue de l'esthétique du centre de la ville, il n'y avait à Tourcoing un endroit propice aux fêtes et auditions artistiques, c'était la Grande-Place, encadrée de trois côtés, où le public pouvait se tenir, pendant les concerts. Le passage des cars viendrait tout déformer.

Au point de vue des marchés, des fêtes publiques, expositions, foires, etc.

M. Au point de vue de la largeur et du tournant brusque de cette rue, qui constitue un danger public ; cette rue est supprimée la voie qui existait, il y a environ vingt-cinq ans, sur le rapport documenté de M. Cordier, adjoint. Aujourd'hui, on projette d'y faire passer 16 tramways à l'heure, plus le Mongy de Lille à Halluin. Ce car de plus de 2 mètres de largeur, devra côtoyer les camions-autos de 2 m. 40, dans une rue de 6 mètres, trottoirs compris.

Au point de vue de l'esthétique du centre de la ville, il n'y avait à Tourcoing un endroit propice aux fêtes et auditions artistiques, c'était la Grande-Place, encadrée de trois côtés, où le public pouvait se tenir, pendant les concerts. Le passage des cars viendrait tout déformer.

Au point de vue des marchés, des fêtes publiques, expositions, foires, etc.

M. Au point de vue de la largeur et du tournant brusque de cette rue, qui constitue un danger public ; cette rue est supprimée la voie qui existait, il y a environ vingt-cinq ans, sur le rapport documenté de M. Cordier, adjoint. Aujourd'hui, on projette d'y faire passer 16 tramways à l'heure, plus le Mongy de Lille à Halluin. Ce car de plus de 2 mètres de largeur, devra côtoyer les camions-autos de 2 m. 40, dans une rue de 6 mètres, trottoirs compris.

Au point de vue de l'esthétique du centre de la ville, il n'y avait à Tourcoing un endroit propice aux fêtes et auditions artistiques, c'était la Grande-Place, encadrée de trois côtés, où le public pouvait se tenir, pendant les concerts. Le passage des cars viendrait tout déformer.

Au point de vue des marchés, des fêtes publiques, expositions, foires, etc.

M. Au point de vue de la largeur et du tournant brusque de cette rue, qui constitue un danger public ; cette rue est supprimée la voie qui existait, il y a environ vingt-cinq ans, sur le rapport documenté de M. Cordier, adjoint. Aujourd'hui, on projette d'y faire passer 16 tramways à l'heure, plus le Mongy de Lille à Halluin. Ce car de plus de 2 mètres de largeur, devra côtoyer les camions-autos de 2 m. 40, dans une rue de 6 mètres, trottoirs compris.

Au point de vue de l'esthétique du centre de la ville, il n'y avait à Tourcoing un endroit propice aux fêtes et auditions artistiques, c'était la Grande-Place, encadrée de trois côtés, où le public pouvait se tenir, pendant les concerts. Le passage des cars viendrait tout déformer.

Au point de vue des marchés, des fêtes publiques, expositions, foires, etc.

pas fait la déclaration : elle sera doublée pour celui qui aura fait une déclaration incomplète ou inexacte.

AU THEATRE MUNICIPAL

Jeudi 21 décembre, à 8 h., première représentation de « La Veuve Joyeuse », la célèbre opérette de F. Lehár.

Samedi 23 décembre, à 8 h. (abonnement suspendu) « La Veuve Joyeuse ».

Dimanche 24 décembre, matinée, à 3 h. « La Veuve Joyeuse ». Le soir, à 8 heures, « Réve de Valse », l'opérette fameuse de Strauss.

Lundi 25 en matinée, (abonnement suspendu) « Réve de Valse ». En soirée (abonnement courant) « La Veuve Joyeuse ».

DON AUX PAUVRES

M. Albert Lambion a fait verser à la caisse du Bureau de Bienfaisance de Tourcoing une somme de cent francs pour le compte d'un anonyme.

ETAT CIVIL

NAISSANCE. — Louis Depinoy, rue de la Toison.

PUBLICATION. — Alfred Decaluwé, rattacheur et Antoinette Brouck, soignesse.

DECES. — Béduhe Lagouge, 7 mois, rue du Dragon, 144 ; Charles Dewille, 17 ans, rue Nationale, 122 (rue du Hain, imp. d'Halluin, 6) ; Emérance Naert, 22 ans, rue de Béthune, 15.

WATTRELOS

SOUS LE ROULEAU. — Etant occupé à la filature Lecroq-Dupire, Mme Céline Meurisse soignesse de préparation, a eu l'avant-bras gauche comprimé entre le cuir et le rouleau. M. le docteur Broquet a constaté une contusion violente de la main droite et une plaie par arrachement à l'avant-bras gauche. Plusieurs semaines de repos seront nécessaires.

SOYEZ EN REGLE. — Pour défaut de carte d'identité étrangère, la police a dressé procès-verbal à Joséphine Régnier, rue Pierre-Coteau, 81.

VOLEUR RECIDIVISTE. — M. Colson, commissaire de police, fait rechercher un cambrioleur qui, depuis huit jours, a commis à Wattrelos trois vols et une tentative. Il a été trouvé dans une maison de la rue de Roubaix, où il s'était introduit grâce à un carreau cassé, il s'est emparé d'une somme de 500 francs qui se trouvait dans un coffre en bois et qu'il dévalisa à l'aide d'un lionneur. Rue Négrier, n. 2, il a dérobé 300 francs. Au fort lillois, il a emporté quelques francs. Rue Jules-Guesde, il a échoué dans sa tentative, n'ayant pu parvenir à ouvrir.

ENQUÊTE. — On enquête sur un vol de 500 francs commis par un ouvrier sans outils spéciaux et sans laisser de traces d'effraction. En attendant qu'il tombe dans les mailles de la police, les habitants de Wattrelos ont formé solidement le porte de leur demeure et de placer en lieu sûr leurs économies.

EN TRAVAILLANT. — A l'usine Lecroq-Dupire, la jeune Olivier Marie, 15 ans, soignesse, a été blessée à la main gauche au cours de son travail. 14 jours de repos.

LES CONTRAVENTIONS. — Procès-verbal de police a été dressé à Emile Delcroix, de Roubaix, pour défaut de lanterne à un camion et à Carlos S., pour ivresse.

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT. — On demande de suite quelques manœuvres au nombre de quinze pour Wattrelos. S'adresser à la Mairie, bureau de placement gratuit.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Jeudi 21 décembre, les consultations de nourrissons auront lieu l'ordre d'après : Ecole de filles du Touquet ; Ire séance, à 9 heures, pour les noms commençant par les lettres A & G ; 2e séance, à 10 heures, pour les lettres H & Z. — Ecole de filles du Centre ; Ire séance, à 11 heures, pour les lettres A & G ; 2e séance à 15 h. 30, pour les lettres H & Z.

Les mamans qui présenteront leur enfant pour la première fois devront, au préalable, présenter un carnet de pesée au Bureau de l'Office Social.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Jean Verplanck, rue du Crétinier, 26. — André Crommepluyck, rue Carnot, 146. Publications. — Jules Berte, menuisier, rue Pierre Cateau, 42 et Marie Lefebvre, sans profession.

DECES. — Charlotte Ernould, veuve Delmotte 71 ans, rue des Poilus. — Sylvie Depoortre, épouse Verbrughe, 70 ans, rue de Mouscron, 125.

L'huile la plus économique

parce que il en faut très peu c'est

P'Huile des Bénédictons

En vente partout.

LANNOY

AVIS AUX DEBITANTS. — La Maire autorise tous les cabarettiers à laisser ouverte leur débit durant les nuits du 24 au 25 décembre 1922, du 26 au 27, du 28 au 29, du 30 au 31 janvier 1923, 1er au 2 et 3 au 3 id.

LYS

EXCES DE VITESSE. — La police locale a dressé procès-verbal au conducteur de l'automobile n. 7333 D. I., qui circulait rue de Lannoy à une vitesse déraisonnable.

FOREST

Une fillette victime d'un accident d'auto. Un grave accident s'est produit ces jours derniers, vers 16 heures 30, rue Principale, face à l'école. Une fillette, Mlle Jeannette Cuypers, âgée de 9 ans 1/2, sortait de l'école de la rue de la Gare, lorsqu'elle tenta de traverser la chaussée. A ce moment, arrivait l'automobile de M. Delmaure-Lepers, industriel à Chérenq, pilotée par son chauffeur.

La fillette, surprise, recula, fut happée et projetée violemment sur le trottoir. On la releva et M. le docteur Leborgne, mandé, constata une double fracture de la jambe gauche. Peu après, l'enfant fut reconduite par le chauffeur au domicile de ses parents, qui demeurent Contour de l'Eglise.

MEDAILLE MILITAIRE. — La médaille militaire vient d'être attribuée à la mémoire du soldat Désiré Florent, n. 436 R. I., tombé le 10 juin 1918, en Artois. La famille demeure rue du Petit-Maraix.

HEM

ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE. — Un certain nombre de personnes inscrites sur les registres de l'A. M. G. ayant omis de se présenter pour fournir les renseignements nécessaires à la confection de leurs dossiers, sont instamment priés de se rendre à la mairie dans le plus bref délai possible.

TOUFFLERS

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira le jeudi 21 décembre, à 19 heures, à la mairie, sous la présidence de M. René Gallat, maire.

BASIEUX

TENEZ VOS CHIENS. — Pour divagation de chien, contravention a été dressée contre M. Georges Tambour, écrivain agricole à Blandain.

LE GRELOT ET LA PLAQUE. — Pour défaut d'appareil sonore et de plaque, M. Henri Leroy, frappeur rue Dordain, à Hellemmes, a récolté double contravention.

LILLE

BATAILLE

La police enquête actuellement sur une affaire de coups et blessures, qui vraisemblablement a été commise par un individu qui a besoin d'être éclairci. Voici les faits.

Après copieusement pratiqué le culte de Bacchus, le maçon Louis Vanholle, 25 ans, demeurant 37, rue de la Marbrerie, se présente à l'épicerie-buvette que tient M. Bechler, 298, rue Pierre-Grand.

Que se passait-il exactement ? On ne le sait pas. M. Buchler prétend que Vanholle lui lança 4 chopes à la tête sans réussir à l'atteindre et qu'ensuite il brisa dans sa buvette une vingtaine de verres, ainsi qu'une vitre de la porte d'entrée.

Vanholle lui, raconte que sans provocation aucune, M. Bechler s'empara d'un litre vide lui en asséna un coup au visage. Au fait le maçon porte une blessure à l'arcade sourcilière et des contusions à la poitrine.

Il nous faut ajouter cependant, que la version de Vanholle n'a pas rencontré grand crédit. Attendons les événements !

Le danger des escaliers

EN TOMBANT UN VIEILLARD S'EST FRACTURE LE CRANE

Dimanche vers 21 heures, en entrant à son domicile, M. Vanadewilder Henri, 60 ans, demeurant 37, rue Pierre-Grand, a fait une chute d'environ 10 mètres, et s'est fait une fracture de crâne. Il a été transporté dans un état grave à l'hôpital Saint-Sauveur.

UNE VIEILLE DAME S'EST GRIEUVEMENT BLESSEE

En descendant à sa cave, Mme Vve Speder, 67 ans, propriétaire, 5, rue Képler, a fait une chute au cours de laquelle elle s'est blessée assez grièvement à la tête. Après cet accident elle se trouvait dans un état comateux. Mme Speder est soignée à son domicile.

Arrestation d'un aigrefin

Nous avons relaté les exploits de cet individu, qui se présentait chez des clients de la boucherie normande, sise rue de Béthune, leur demandant de lui avancer une certaine somme d'argent, sous prétexte d'aller chercher des colis à la gare.

Après vingt-quatre heures de recherches, la sûreté a mis la main sur cet aigrefin, qui avait fait plusieurs victimes. C'est un nommé Félix Bortger, 22 ans, garçon-boucher qui demeurait 28, rue d'Iéna et a maintenant pour domicile la maison d'arrêt.

Bortger, qui n'en est pas à son coup d'essai et a commis déjà plusieurs vols, a été condamné à six mois de prison, en date de ce fait rélégal.

PETITES NOUVELLES